

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le Vendredi 26 Septembre à dix-neuf heures trente, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, DORDET Murielle, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FILLATRE François (Arrivé à 20H27), FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier.

Pouvoir de : FILLATRE François à JIMONET Thierry, THIRIET Pierre à AUBINAIS Pierre

Secrétaire de séance : M CIRETTE Laurent.

Monsieur le Maire demande au conseil qui accepte à l'unanimité, d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- **École : Subvention pour la classe de découverte 2009**
- **Création d'une commission de développement durable**

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/06/08.**
- 2) **Décisions modificatives :**
 - A. **Achat matériel technique**
 - B. **SIEGE : correction d'anomalies**
- 3) **Location Foyer du Nivernais**
- 4) **Zones de stationnement des bateaux sur la Seine.**
- 5) **EPF : Avenant à la convention pour le 94 rue des Masures**
- 6) **Location de terrains communaux**
- 7) **Créances à admettre en non-valeur**
- 8) **École : Subvention pour la classe de découverte 2009**
- 9) **Création d'une commission de développement durable.**
- 10) **CASE : Compte-rendu des réunions**
- 11) **Informations et questions diverses**

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/06/.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 Juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

2) Décisions modificatives.

A. Achat matériel technique

Monsieur le Maire explique au conseil que 15000 € ont été prévus au budget primitif 2008 pour l'achat de matériel technique.

La facture est de 18 000.02€. Il convient d'effectuer un virement de crédits de 3000.02€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité

ACCEPTE le virement de crédits suivant :

Section investissement : Article 202 Opération 186 :	- 3 000.02€
Section investissement : Article 21578 Opération 198 :	+ 3000.02€

B. SIEGE : correction d'anomalies

Monsieur le percepteur demande de corriger des anomalies d'écritures budgétaires.

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante, qui n'aura aucune incidence financière :

Section d'investissement Dépenses:	Article 21534	: 53 805.43€
Section de fonctionnement Recettes :	Article 16875	: 53 805.43€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le virement de crédits ci-dessus.

3) Location Foyer du Nivernais

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'augmenter les tarifs de location du Foyer du Nivernais.

Le Foyer était loué jusqu'à présent uniquement le week-end pendant les vacances scolaires. L'école de Musique de Val de Reuil-Poses, n'utilise plus à partir de Septembre 2008, les locaux.

Il est donc proposé de louer ce Foyer aux administrés, un week-end sur deux et de fixer la location à 200€ et un dépôt de garantie de 300€.

Dans le règlement d'utilisation, il sera notifié que le « son des sonos doit être baissé à partir de minuit et arrêté à 1h du matin. Tout locataire ayant dérogé à ce règlement se verra retenir le chèque de caution".

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs de location à 200€, **DIT** qu'une caution de 300.00€ sera demandée lors de la remise des clés et rendue lors de l'état des lieux sortant, **FIXE** à 1€ la location de vaisselle par personne, **FIXE** les tarifs de la vaisselle cassée, rendue en mauvais état voire égarée suivant le tableau ci-joint.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

Désignation de l'article	Nombre d'articles à louer	Prix de l'article (en cas de perte ou casse)
Coupe à Champagne 13 cl	50	1.83 €
Verre Ballon 16 cl	50	1.83 €
Verre Ballon 25 cl	50	1.83 €
Tasse à Café	50	1.68€
Soucoupe	50	1.52€
Assiette Creuse	50	1.52€
Assiette Plate Blanche	50	1.83 €
Assiette à Dessert	50	1.52€
Couteau Manche Noir	5	1.52€
Couteau Inox	50	1.22€
Fourchette	50	1.22€
Cuiller à Soupe Inox	50	1.22E
Cuiller à Café	50	0.46€
Saladier : Petit	5	3.05E
Saladier : Grand	5	4.57€
Plat Inox Oval	5p / 1g	7.62€/12.20€
Plat Inox Rond	5	6.10€
Plat Four Rectangle	2	10.67€
Plat Four Oval	2	12.20€
Cruche	10	2.29€
Bannette à Pain	10	1.52€
Louche	2	4.57€
Fourchette à rôti	1	6.10€
Couteau à Pain	1	1.52€
Tire-bouchon	1	1.52€
Décapsuleur	1	0.76E
Plateaux	10	6.86€
Fouet métallique	1	1.52€
Panier à Couverts	4	2.29€

4) Zones de stationnement des bateaux sur la Seine

Les Voies Navigables de France (VNF) ont adressé un courrier demandant à la Mairie de définir les zones de stationnement temporaire autorisées pour les bateaux. Ce courrier est accompagné d'un premier plan, qui délimite très largement ces zones. Nous allons adopter la proposition de VNF, sachant que ces stationnements sont soumis à l'approbation du riverain propriétaire au droit du stationnement, en demandant que :

- Le stationnement au droit des ruelles soit interdit afin de conserver l'ouverture sur la Seine ;
- Le stationnement autour de l'île VADNEY soit limité à une seule embarcation.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil **AUTORISE** M. Le Maire à traiter avec VNF, à signer tous actes afférents à ce dossier.

5) EPF : Avenant à la convention

La maison, située au 94 rue des Masures, a été préemptée en 2003 par le biais de l'établissement Public foncier (EPF). Le rachat devait avoir lieu en décembre 2008. Il a été demandé de prolonger la convention de 2 ans, soit jusqu'au 18 décembre 2010.

Sophie HILLAIRE souhaite connaître le devenir de cette maison. Pour l'instant, aucun projet n'est déterminé. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec EPF.

6) Location terrains communaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la location des terrains communaux. La location est accordée à toute personne en faisant la demande écrite auprès de la Commune. Elle est accordée par bail précaire pour des terrains à usage agricole, un an renouvelable un an. La Commune se réserve le droit de reprendre la jouissance de ses terrains à tout moment. Il est proposé d'augmenter le tarif de location, qui passerait de 0.15€ les 10m² à 0.20€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'augmenter le tarif de location qui sera de 0.20€ pour tout nouveau locataire et pour toute demande de renouvellement, **RAPPELLE** que le tarif sera réactualisé tous les ans sur l'indice INSEE donné par les services de l'État, **AUTORISE** le Maire à signer les

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

conventions de locations et précise qu'il sera ajouté dans la convention que si le terrain n'est pas entretenu, les frais d'entretien seront facturés.

7) Créances à admettre en non-valeur

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'admission en non valeur de créances, datant des exercices antérieurs, qui n'ont pu être recouvrées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'admettre en non valeur les créances pour un montant total de 983.66 €

8) École : subvention pour la classe de découverte 2009

Une classe de découverte est envisagée du 11 au 15 mai 2009. Le séjour aura lieu dans le village équestre de Conches en Ouche, pour deux classes : classes de CP-CE1 et CM1-CM2.

Le séjour coutera : 42€*51 élèves*5 jours :	10 710 €
Transport	800 €
	11 510 €
Participation conseil général :	5 100 €
Participation des familles :	2 550 €
Actions menées par l'école :	1 800 €
Participation mairie demandée :	2 060 €
	11 510 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de participer à hauteur de 2 060 € maximum.

9) Création d'une Commission de Développement Durable

S. HILLAIRE explique au conseil, qu'il ressort des réunions de la CASE concernant l'Agenda 21 que l'article 6 de la charte de l'environnement interpelle tout particulièrement les responsables politiques. "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable". Le renouvellement des assemblées municipales est l'occasion, pour les nouveaux élus, de s'engager sur de nouveaux manifestes, dans de nouveaux programmes, qui intègrent mieux le développement durable.

Il est proposé de créer une commission au sein de la commune, où seront associés les élus et les habitants intéressés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de créer une Commission de Développement Durable. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat.

10) CASE : Compte-rendu des réunions

a) Rapport d'activité 2007

Ce rapport est à la disposition du public, en Mairie.

Suite au départ de Jean LAVERSANNE, M LE GAL Philippe est nommé Directeur des Services et M. PETIT Régis, Directeur Adjoint.

Eau et Assainissement

Eau : 4 586 275 m³ d'eau sont produits par les différents forages de l'agglomération. La CASE achète de l'eau au SIAP pour 481 556 m³ et exporte 235 433 m³. Le réseau représente 600 km pour 23 000 abonnés. Le prix de l'eau potable, taxes comprises, est à 3,73€ le m³.

Assainissement : 3 691 295 m³ d'eau traitée pour 18 304 abonnés. POSES est raccordé sur le captage des Hauts prés de Val de Reuil. L'augmentation des prix s'explique par la modification de la loi. Le service assainissement est un service annexe et doit s'autofinancer.

La commission a mis en place la programmation des travaux. **Les communes prioritaires pour le raccordement au réseau d'assainissement sont POSES, HEUDEBOUVILLE et SAINT PIERRE DU VAUVRAY.**

Il reste 374 logements à raccorder et il est prévu que 310 logements soient raccordés d'ici 2014. Aujourd'hui le coût d'un raccord à Poses est de 6 000 € par foyer. Pour la partie Chemin du Halage – Rue des Masures – Rue des Écoles, cela concerne 274 logements pour un coût de 1 618 000€ Hors Taxe.

A noter que certaines communes de l'agglomération ne verront pas leur assainissement avant 12 ou 14 ans. Les travaux sur le territoire de la CASE représentent 15 Millions d'euros et il sera consacré 2,5 millions d'euros par an.

Arrivée de François FILLÂTRE à 20H27.

b) SCOT

Pour mémoire, le SCOT est le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré conjointement par la Communauté d'Agglomération SEINE-EURE et la communauté de Communes SEINE-BORD. Après les phases de bilan des atouts / faiblesses du territoire, après l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le SCOT arrive en phase d'élaboration des contraintes réglementaires, qui seront opposables aux tiers et constitueront des entrées dans l'élaboration future des Plans Locaux d'Urbanisme.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

D. PIEDNOEL indique participer au chantier « Economie et Déplacements ». Ces réunions sont fondamentales dans la mesure où elles visent à esquisser l'image du territoire à l'horizon de 15 à 20 ans, en se basant sur l'examen de l'évolution passée, et en tentant d'infléchir les tendances néfastes.

Cependant, ces réflexions reposent souvent sur des hypothèses non consolidées (exemple de la construction d'une plateforme multimodale sur Pitres, devant apporter 3600 emplois, mais fortement contestée par la municipalité d'accueil, des décisions relatives au contournement Est de Rouen par la Forêt de Bord [liaison A13 – A29] non figées, ou encore du souhait de favoriser un commerce de proximité devant les demandes d'implantation de la grande distribution sur le territoire)

c) Commission Déplacements

A. FABRE relate les idées comme le billet de transport unique, un parc à vélos à côté de certains abris bus, des bus aménagés pour pouvoir monter avec son vélo. Ces projets n'aboutiront pas.

Le rapport financier de TRANSBORD est très bon. Une nouvelle ligne Pont de l'Arche – Lycée Marc Bloch va être créée.

Lors de la commission, A. FABRE a fait part de plusieurs demandes :

- Nommer les abris bus
- Installer un abri bus devant le collège Pierre Mendès France : Réponse Installation d'un abri bus de récupération
- Demande l'arrêt du bus de 18H00 venant du Lycée Marc Bloch, devant le collège PMF pour permettre aux enfants de Poses de bénéficier de l'aide aux devoirs et d'avoir un moyen de transport pour rentrer.
Réponse : Refusé pour l'instant!

11) Informations et questions diverses

a) Dates des réunions et commissions

Vendredi 3 Octobre	18h00	Salle Marcel Niquet	Réunion Marathon
Samedi 4 Octobre	13H30 14H00	Inscription Parking de l'église	Concours de Pétanque
Vendredi 10 Octobre	18H00	Mairie	Commission Scolaire/Jeunesse
Samedi 11 Octobre	9H00	Gîte 2 rue de Provence	Visite du gîte
Dimanche 12 Octobre			MARATHON
Vendredi 17 Octobre	19H00	Salle Marcel Niquet	Réunion Publique
Samedi 10 Octobre	11H00	École / Mairie	Inauguration Alarme
Lundi 20 Octobre	14H00	Mairie	SIEGE : Réunion cantonale
Vendredi 24 Octobre	19H30	Mairie	Conseil Municipal
Samedi 6 Décembre			Téléthon – Marché de Noël
Dimanche 30 Novembre	12H00		Repas des Anciens
Samedi 20 Décembre	14H30	Salle Marcel Niquet	NOËL DES ENFANTS

b) Réunion du Vendredi 3 Octobre pour le Marathon

Laurent CIRETTE explique que cette réunion a pour but d'apporter à tous les Posiens des informations précises sur la circulation qui sera certainement perturbée lors du passage des concurrents.

Toutes les personnes résidant à Poses et qui sont engagées dans cet événement sportif sont également invitées à assister à cette réunion ainsi que tous les bénévoles qui se sont portés volontaires.

Un pot et une photo clôtureront cette réunion.

c) Repas des Anciens - CCAS

S. MOREL rappelle que le Repas des Anciens aura lieu le Dimanche 30 Novembre 2008. Le lieu sera déterminé en fonction du nombre de personnes. Les colis de fin d'année et les bons d'achats seront remis à la fin du repas. Le tarif est de 30€ pour les – de 65 ans.

Un administré a eu des soucis avec sa facture d'eau. Un échelonnement de règlement a été demandé auprès de Véolia, qui a refusé. Mme MOREL a contacté la CASE qui a trouvé un accord.

Une rampe, fabriquée par un employé communal, a été installée à la Poste.

d) Fête du Sport

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est convié par Monsieur le Maire de Val de Reuil, Dimanche 28 septembre pour la remise des coupes à l'occasion de la Fête du Sport.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

e) Réunion adjoints

D.PIEDNOËL informe le conseil qu'un compte-rendu des réunions adjoints sera diffusé aux élus.

f) Centre de Loisirs

S. HILLAIRE rappelle que pour compenser la fermeture du Centre de Loisirs de Poses cet été, une participation financière sera accordée pour les enfants qui sont allés dans un centre de loisirs extérieur.

Après discussion, l'avis du Conseil est d'accorder un forfait de 5€ par jour et par enfant. Les stages à la Base de Loisirs et en colonies de vacances ne font pas partie de l'aide.

Le sujet sera traité lors de la prochaine commission scolaire/jeunesse du 10 Octobre et l'avis du conseil sera donné.

Le recrutement pour le poste de directeur de Centre de loisirs est en cours.

g) Alarme Mairie - École

L'alarme anti-intrusion et incendie de la Mairie et de l'école est installée. Des subventions ont été accordées par le Conseil Général et les Sénateurs. Une demande est faite auprès de la CASE. L'inauguration est prévue le Samedi 18 Octobre 2008 à 11H00.

h) Téléthon et Marché de Noël

Date retenue : Samedi 6 Décembre Groupe de travail à mettre en place.

i) Plan communal de Sauvegarde

La préfecture de l'Eure a fait parvenir aux communes le DOCUMENT DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS. Il recense les communes soumises à des risques, il est consultable en Mairie.

Poses est concerné par les risques inondations, transport de matières dangereuses et risques industriels.

Les communes dotées d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) doivent en plus établir un **Plan Communal de Sauvegarde**. Il est nécessaire de mettre en place au sein de la mairie une cellule de crise. Les personnes volontaires seront responsables de tâches précises, lors de l'annonce d'un risque. Une réunion de travail sera prévue prochainement pour organiser ce plan.

j) La Poste

Un contact avec Mr CUZIN a été pris. Monsieur le Maire l'a informé que la commune n'a pas l'intention de laisser partir la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H00

Le Maire, Pierre AUBINAIS